

RESOLUTION ADOPTEE SANS RENVOI A UNE COMMISSION

1872 (S-IV). Admission du Koweït à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 7 mai 1963, recommandant l'admission du Koweït à l'Organisation des Nations Unies¹⁶,

Ayant examiné la demande d'admission du Koweït¹⁷,

Décide d'admettre le Koweït à l'Organisation des Nations Unies.

*1203ème séance plénière,
14 mai 1963.*

¹⁶ *Ibid.*, point 8 de l'ordre du jour, document A/5417.

¹⁷ A/5412. Pour le texte de ce document, voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément d'avril, mai et juin 1963*, document S/5294.